



Procès-Verbal de la réunion de la Commission Technique Nationale
Samedi 21 janvier 2017, de 9h30 à 16h30
A Marignane, hôtel Best Western

Les délibérations des commissions se font sous réserve de la validation du CDN
et ne pourront être rendues exécutoires qu'après cette acceptation.

Diffusion (PV +2 annexes) : Président de la FFESSM, Directeur Technique National, Présidents des Commissions Techniques Régionales, Délégué du Collège des IN, Bureau de la CTN.

Pour information (PV sans annexe) : Autres membres du CDN, Président de la Commission Médicale et de Prévention Nationale, Président de la Commission Environnement et Biologie Subaquatiques Nationale, Instructeurs Nationaux.

Représentation des régions :

Grande Aquitaine:	Eric HEBERT
Bretagne, Pays de la Loire :	Eric HEBERT
Centre :	Eric BUISSEZ
Corse :	Jean-Pierre VIGNOCCHI
Côte d'Azur :	Hervé VILLALBA
Grand Est :	Michel GAUCHET
Guadeloupe :	Yvon FAUVEL
Ile de France, Picardie :	Patrick LAMERAT
Pyénées Méditerranée:	Bernard FABIANI
Martinique :	Yvon FAUVEL
Nouvelle Calédonie :	Jean-Pierre VIGNOCCHI
Hauts de France :	François DESPRETS
Pays Normands :	Bertrand MARTIN
Polynésie Française :	René CAVALLO
Provence :	Claude DUBOC
Auvergne, Rhône, Alpes :	Anne-Solange DESSERTINE
Bourgogne Franche-Comté :	Jean-Marie VINATIER
Ile de La Réunion :	Pascal CHAUVIERE

Sont également présents :

Jean-Pierre VIGNOCCHI, Vice-Président de la CTN et Délégué du Collège des IN
René CAVALLO, Trésorier de la CTN
Pascal CHAUVIERE, Référent Handisub et Recycleurs
Bertrand MARTIN, Référent Développement Durable
Pascal YAN, Pilote du Groupe de Travail « Allègements dans la filière encadrement »

Les Instructeurs Nationaux :

Jean-Noël TRUCCO, IN
Jean-Louis DINDINAUD, IN et Trésorier général de la FFESSM
Jean-Claude JONAC, IN
Pascal MONESTIEZ, IN

Sont excusés :

Richard THOMAS, DTN
Daniel HURON, Premier suppléant de la CTN
Laurent MARCOUX, Référent CMPN

La réunion est animée par Jo VRIJENS, président de la CTN.

1 Visite à la société Air Liquide

Une visite des installations du site d'Air Liquide France Industrie de Vitrolles a été organisée en amont de cette CTN. Le Président de la CTN remercie la société Air Liquide France industrie pour sa disponibilité et pour l'organisation de cette visite.

A noter qu'Air Liquide France Industrie a mis au point une application pour smartphone dénommée « Distributor Locator », qui permet de localiser l'ensemble des distributeurs d'oxygène plongée et d'autres gaz situés à proximité. Cette application sera intégrée dans la nouvelle mouture du partenariat Ffessm/ALFI.

2 Mot du Président

Jo VRIJENS souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants.

Il souhaite également la bienvenue à Jean-Marie VINATIER, nouveau Président de CTR de Bourgogne Franche-Comté. Il remercie Jean-Noël TRUCCO pour le travail accompli au cours des deux mandatures de Délégué du Collège des IN et félicite Jean-Pierre VIGNOCCHI, récemment élu en novembre 2016 à ce poste.

3 Approbation du PV de la réunion de CTN du 21 septembre 2016

Le procès-verbal de la réunion de la CTN du 21 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

4 Informations, remarques et retours du CDN

Divers :

Ont été acceptés par le CDN :

- L'accès au Nitrox simple pour les PE12,
- L'évolution de l'enseignement de la décompression,
- L'accès à la qualification étanche dans la filière Handisub,
- L'accès aux qualifications « jeunes plongeurs » dans la filière Handisub.

Le MFT :

Le CDN a demandé une simplification drastique du MFT. Jo VRIJENS a fait parvenir aux Présidents de CTR une ébauche de proposition sur le Niveau 1, qui pourrait être utilisée comme base de travail par le prochain Président de CTN en vue d'initier les travaux sur le sujet.

En tout état de cause, le CDN demande que la filière « plongeurs » soit achevée avant l'été.

Jo VRIJENS n'étant pas candidat à sa propre succession, il laisse donc le soin au prochain Président de CTN de constituer un Groupe de Travail sur le sujet.

Certifications 2016 :

Jo VRIJENS présente le bilan des certifications : la chute du nombre de brevets constatée ces dernières années a tendance à ralentir.

On constate encore une chute de 700 brevets de Niveau 1, toutefois inférieure à la chute constatée les années précédentes. On constate également un net ralentissement de la chute du nombre des brevets de GP-N4 et une quasi-stabilisation du nombre de brevets de MF1.

« Diabète et Plongée » :

Le Président de cette association a demandé la possibilité d'offrir l'accès à la plongée encadrée à 40 m pour les diabétiques de type 1. Jo VRIJENS pense que la CTN n'a pas les compétences pour répondre à cette demande, il a donc saisi la Commission Médicale.

Citoyenneté :

L'insertion de ce paragraphe au MFT a été faite dans les différentes parties qui concernent les brevets d'encadrement.

Recycleurs :

Pascal CHAUVIERE rappelle qu'actuellement, les cursus fédéraux concernent 2 machines : AP Valve et Submatix.

Chaque cursus consiste en une formation d'une durée de 5 jours complétée d'un quota de 10 heures de plongée. Or dans les faits on constate que la formation dure généralement 6 jours, car l'étude des logiciels de décompression, indispensable à ce type de pratique, requiert au moins une journée de travail.

Par ailleurs, il indique que le nombre des accidents a drastiquement diminué, ce qui tendrait à montrer que ces derniers étaient plutôt liés à des problèmes de formation plutôt qu'aux machines elles-mêmes.

Afin de dissocier la problématique des plongées avec désaturation de la « simple » prise en mains des machines, il propose de mettre en place une formation en deux parties :

- Une première partie qui permette d'accéder rapidement à l'utilisation et aux manipulations de la machine en tant que telles, en profondeur limitée (30 mètres) et sans désaturation, dans un but de familiarisation,
- Puis une deuxième partie concernant la mise en œuvre de plongées avec désaturation, une fois que les manipulations liées à la machine sont maîtrisées.

Il propose qu'un Groupe de Travail soit mis en place pour réfléchir sur le sujet.

5 Les allègements, retour d'expérience (annexe 1)

Pascal YAN présente les résultats des retours d'expérience des différentes CTR sur le sujet, au titre du Groupe de Travail qu'il pilote. Il présente également plusieurs propositions d'adaptation des procédures.

Proposition : adopter la deuxième proposition présentée par Pascal YAN. On rappelle que celle-ci consiste à supprimer le verrou qui oblige à être titulaire du brevet de GP-N4 depuis au maximum 3 ans, ainsi qu'à supprimer le délai de 2 ans maximum pour avoir effectué les actions d'encadrement requises.

Ces mesures rentrent d'ores et déjà de fait dans la mise en place de la simplification demandée par le CDN. Il faut cependant préciser que cette décision n'a pour objectif que de finaliser le produit mis en place depuis une année, et que la poursuite d'objectifs de simplification qui iraient au-delà fera partie d'un chantier futur qui visera l'ensemble de la filière encadrement.

Proposition : Supprimer la limite des trois ans maximum de détention du brevet de GP-N4

Vote : Pour : Toutes les CTR présentes et représentées

Proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

Proposition : Supprimer, dans la justification des séances réalisées, la limite des deux années précédentes

Vote : Abstention : Guadeloupe et Martinique

Pour : Toutes les autres CTR présentes et représentées

Proposition adoptée à la majorité des CTR présentes ou représentées

Après débats, la mise en application est proposée pour le 15 septembre 2017.

6 Les EPI

Jo VRIJENS rappelle décision du CDN rendant obligatoire le fait qu'une question sur les EPI soit posée dans les examens en 2017.

7 Le Collège des IN

Jean-Pierre VIGNOCCHI, nouveau Délégué du Collège des IN, aborde le point des INS ayant achevé leur cursus.

Suite au séminaire des IN de novembre 2016 à Toulouse, la fin de cursus de trois INS a pu être constatée. Ils sont donc proposés à la nomination avec les numéros suivants :

- Christophe BENOIT N° 190
- Alexandra GRAN N° 191
- Fabien PABIOT N° 192
-

Sont proposés pour rentrer en formation INS en 2017

- Anne CORBES
- Olivier ETIENNEY
- Joel ABISSE

Jo VRIJENS, Président de CTN, aborde ensuite le cas d'Eric CRAMBES, IR de la Réunion qui postule depuis déjà quelques années à l'IN. Il souhaite discuter de ce cas très exceptionnel dans la mesure où Eric CRAMBES, qui présente sa candidature depuis un certain nombre d'années déjà, a dû subir les contrecoups successifs de la féminisation et du rajeunissement du Collège, puis de la pléthore de candidatures à l'IN qui s'en est suivie.

Il s'est donc retrouvé en très léger dépassement d'âge (quelques jours) pour que sa candidature soit recevable en vue d'être soumise au vote lors du séminaire en vue de son éventuelle admission dans le cursus.

Jo VRIJENS rappelle également l'importance de cette candidature pour la Réunion, qui commence sérieusement à manquer d'IN. En effet, Laurence BACHMANN est en position d'inactivité et Georges MASANELLI, actuellement IN Expert, n'a eu aucune activité depuis au moins deux ans, ce qui fait que Jean-Marc CHAREL reste le seul instructeur réellement actif.

Il indique enfin que compte tenu des remarques précédentes, il s'agit là d'un cas exceptionnel parmi les exceptions, qui ne donnerait évidemment lieu à aucun précédent en la matière.

Après discussions et exposé des différents avis des participants sur le sujet, il se dégage une proposition visant à intégrer Eric CRAMBES sur les candidatures 2017 dans la mesure où il y a eu carence d'un poste sur les quatre accordés par le CDN.

En considérant ce contexte très exceptionnel, le Président de CTN met au vote la possibilité d'intégrer Eric CRAMBES malgré un dépassement de la limite d'âge et une procédure d'intégration en contradiction avec le RI du Collège, en mettant en place une dérogation à titre exceptionnel.

Il précise par ailleurs que la candidature d'Eric CRAMBES a déjà été mise au vote auprès du Collège en 2016 et a reçu à cette occasion 56% de voix favorable à son admission, mais qu'il n'a pas été retenu car il est arrivé en 5^{ème} position sur 6 candidats pour un quota de 4 postes à pourvoir.

Le Président de CTN s'engage à défendre cette admission devant le CDN, qui reste toutefois seul décideur en la matière.

Proposition : Souhaitez-vous qu'Eric CRAMBES puisse proposer sa candidature à l'IN à titre très exceptionnel par rapport à la limite d'âge, compte tenu des arguments exposés

Vote : Pour : Toutes les CTR présentes et représentées

Proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

Proposition : Souhaitez-vous qu'Eric CRAMBES puisse intégrer le poste laissé vacant lors des candidatures 2017
Tout en sachant qu'il s'agit d'une dérogation exceptionnelle et contraire au RI du collège.

Vote : *Pour : Toutes les CTR présentes et représentées*
Proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

8 Permis bateau et FSGT

La FSGT ne demande pas de posséder le permis bateau dans ses conditions de candidature au MF1. Afin de prendre en compte les candidatures des MF1 FSGT souhaitant poursuivre leur cursus vers le MF2 de la FFESSM, il est donc décidé de rajouter la possession du permis bateau aux conditions d'accès au MF2 FFESSM.

9 Descente et masque du MF2 – Harmonisation du MFT GP-N4 et MF2 (annexe 2a et b)

Jean-Pierre VIGNOCCHI présente le résultat des travaux du Groupe de Travail qu'il pilote sur le sujet, se référant aux modifications du MFT proposées pour les parties relatives à ces deux brevets qui avaient été préalablement transmises aux Présidents de CTR.

Proposition : Intégration de la nouvelle épreuve de descente dans le bleu, stabilisation et vidage de masque au MF2 telle que présentée

Vote : *Pour : Toutes les CTR présentes et représentées*
Proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

Proposition : Adoption de l'harmonisation des parties « GP-N4 » et « MF2 » du MFT telle que proposée

Vote : *Pour : Toutes les CTR présentes et représentées*
Proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

Le projet est proposé pour application immédiate, c'est-à-dire avec peu d'impact sur le GP-N4 dans la mesure où les modifications sont mineures, et pour une entrée en vigueur effective dès le prochain examen MF2 de mai à Niolon.

10 Handi Sub

Pascal CHAUVIERE présente les contacts qu'il a eus sur le stand Handisub du Salon de la Plongée avec les diverses commissions de la FFESSM et propose d'intégrer les moniteurs d'autres commissions à la partie commune des formations Handi.

La CTN prends acte de ce souhait et son président en informera le CDN.

11 Intervention de François DESPRETS

François DESPRETS présente une nouvelle offre de Scubapro qui consiste à proposer un détendeur MK25 / S620 à un prix défiant toute concurrence aux IN – IR et MF2 licenciés à la FFESSM.

Un bon de commande sera adressé ultérieurement aux Présidents de CTR.

12 Fin de réunion

Jo VRIJENS remercie tous les participants pour ces huit années passées à la présidence de la CTN et souhaite d'avance bon courage à son successeur, qui sera élu lors de la prochaine AG de Dijon.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre Vignocchi

La prochaine réunion de la Commission Technique Nationale est fixée au :
Samedi 22 ou 29 avril 2017 à Marseille au Best Western aéroport de Marignane
(Décision finale à prendre par le futur Président de CTN)

Secrétaire de séance
J.P. VIGNOCCHI

Président de la CTN
Jo VRIJENS

